

DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

ACTION « Projet Professionnel »

**MERCREDI de la GÉOGRAPHIE
du 14 mars 2007**

Des études de géographie...

et après ?

**Quels secteurs ? Quels métiers ?
Quelles formations ?**

Séance animée par Dominique AUVERGNE

Responsable du Service d'Information et d'Orientation Universitaire

+ en fin de séance :

**information – discussion
sur les formations professionnelles
du Département de Géographie et Aménagement,
en présence des responsables de ces formations.**

Nombreux sont les étudiants inscrits en géographie, qui ignorent les débouchés professionnels possibles. Ainsi, le quatrième « Mercredi de la Géo », animé par Dominique Auvergne, a permis de donner un aperçu du panel des métiers ouverts aux géographes. Celui-ci a été réalisé en deux temps : en première partie ont été présentés les diverses professions, puis dans un second temps ont été évoqués les parcours réalisables en géographie, à l'Université de Toulouse le Mirail.

Néanmoins, avant d'évoquer les divers secteurs accessibles, il paraît intéressant d'avoir une vision globale de la réussite des étudiants de géographie sur le marché du travail. Ainsi, selon le Centre d'Etude et de Recherche sur les Qualifications, (chargé d'enquêter les personnes ayant récemment trouvé un emploi), ou encore selon l'APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres), - qui s'intéresse aux personnes ayant un niveau Bac + 4 -, la moitié des candidats issus de l'Université après cinq années d'études, obtiennent un Contrat de travail à Durée Indéterminée. De même, selon les résultats publiés par l'Observatoire de la Vie Etudiante, 56 % des personnes interrogées poursuivent leurs études après la licence. De même nous apprenons que 60 à 70 % des étudiants trouvent un emploi grâce à des stages ou à une candidature spontanée.

Ces quelques données sont la preuve formelle qu'il existe de nombreuses possibilités en matière d'emploi pour des étudiants venant de géographie. En effet, les secteurs et métiers sont relativement complets et divers. Ils touchent notamment aux domaines de l'enseignement, de la recherche, de l'aménagement ou développement territorial en milieu urbain, rural, aux techniques et outils de la géographie (cartographie etc). Cependant, s'intéresser aux diverses professions possibles sous entend également de prendre en compte le type d'employeur potentiel ainsi que les compétences exigées.

A) QUELS DEBOUCHES PROFESSIONNELS APRES DES ETUDES DE GEOGRAPHIE ?

I) L'enseignement :

a) Les métiers :

Les métiers de l'enseignement sont, contrairement à ce que nous pourrions penser, relativement diversifiés. Ils renvoient ainsi à :

- Professeur des écoles
- Professeur d'Histoire et Géographie en lycée (CAPES)
- Professeur en lycée professionnel
- Professeur agrégé

D'autres métiers, indirectement liés à l'enseignement sont également accessibles : formateur, animateur scientifique...

NB : *Le recrutement s'effectue sur concours.*

b) Les employeurs :

- Le ministère de l'Agriculture
- Le ministère de l'éducation Nationale

c) Les compétences requises :

- Transmettre des savoirs et savoir-faire tous inscrits dans une progression pédagogique.
- Préparer et organiser le travail des élèves.
- Evaluer le niveau d'acquisition des connaissances.
- Elaborer des programmes de formation.
- Savoir communiquer, faire passer un message etc...

II) La recherche :

a) Les métiers :

- Chercheur
- Enseignant-chercheur
- Ingénieur de recherche (INRA ...)
- Ingénieur d'étude
- Technicien de recherche

b) Les employeurs :

- Organismes publics ou privés : - Universités
 - organismes de recherche (CNRS, INRA, IRD...)

c) Les compétences requises :

- Savoir définir des thèmes d'étude et de recherche
- Chercher et analyser une bibliographie
- Construire une méthodologie
- Recueillir des données et les traiter
- Analyser et interpréter les résultats
- Rédiger des publications
- Avoir des compétences en matière de gestion administrative

III) Aménagement, développement local, environnement :

a) Les métiers :

- Chargé d'études, de missions
- Chef de projet
- Agent de développement économique
- Agent de développement local

- Animateur
- Technicien

D'autres domaines un peu plus diversifiés sont également accessibles dans :
L'aménagement rural, urbain, de l'habitat, touristique, mais aussi concernant le développement économique et environnemental.

b) Les employeurs :

- Mairies
- Conseils régionaux
- Conseils généraux
- Collectivités territoriales
- Parcs Nationaux etc....

c) Les compétences requises :

- Observer et analyser un milieu, établir un diagnostic
- Concevoir des projets de développement et assurer leur mise en œuvre
- Coordonner et évaluer des actions
- Monter des dossiers techniques, administratifs, financiers
- Savoir donner des éléments d'aide à une prise de décision
- Travailler dans une équipe pluridisciplinaire
- Mobiliser différents acteurs autour d'un projet (élus, population, institutions...)
- Connaître les réglementations en matière d'aménagement, d'urbanisme, de développement
- Animer un réseau de partenaires etc...

IV) SIG et cartographie :

a) Les métiers :

- Cartographe
- Géomaticien
- Topographe
- Gestionnaire de données SIG¹
- Responsable ou chef de projet
- Technicien
- Administrateur de bases de données SIG

b) Les employeurs :

- Les collectivités territoriales
- Les cabinets d'étude et de conseil
- Les administrations de l'Etat

¹ « Système d'information géographique permettant de gérer des données alphanumériques spatialement localisées, ainsi que des données graphiques qui permettant d'afficher ou d'imprimer des plans et des cartes. Ces usages couvrent les activités géomatiques et les traitements de diffusion de l'information géographique ». (Définition Wikipédia).

c) Les compétences requises :

- Savoir rechercher, collecter, analyser des informations (textes, enquêtes, bases de données graphiques, images satellites etc...)
- Organiser des données et les traiter
- Réaliser ou contrôler la réalisation cartographique

Ainsi les possibilités en matière d'emplois sont relativement variées, qu'il s'agisse du secteur public ou privé. Cependant l'accessibilité à certains concours ou à certaines fonctions sont dépendantes du niveau d'étude de chaque individu. Afin de pouvoir mieux se situer, trois catégories ont été dressées :

- **La catégorie A** correspond aux fonctions de conception et de direction. Le recrutement se situe au niveau de la licence à l'exception de certains cadres d'emploi qui exigent des diplômes supérieurs. Les agents de la catégorie A ont vocation à être des cadres.
- **La catégorie B** correspond à des fonctions d'application. Le recrutement se situe au niveau du baccalauréat à bac+2. Les fonctionnaires de catégorie B peuvent encadrer des équipes, des ateliers, des services. Ils constituent un encadrement intermédiaire.
- **La catégorie C** correspond aux fonctions d'exécution, nécessitant pour certains métiers, des qualifications professionnelles spécialisées de type BEP/ CAP.

B) LES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELS PROPOSES PAR L'UNIVERSITE DU MIRAIL, EN GEOGRAPHIE :

- Le LMD ou réforme « Licence-Master-Doctorat » mise en application au cours de l'année 2004-2005 a pour objectif premier de permettre l'harmonisation des diplômes universitaires européens. Ainsi la première qualification pouvant être obtenue à l'université a lieu en fin de licence, ce qui équivaut aux trois premières années d'études après obtention du baccalauréat.
- Il existe plusieurs moyens de parvenir à un niveau d'étude équivalent: ainsi mis à part les trois années d'études proposées par l'université, et qui correspondent à un schéma relativement classique, certains préfèrent passer par un IUP, une licence professionnelle, un DUT, ou encore, un BTS.
- Ces diverses possibilités permettent par la suite de poursuivre ou de se rattacher à un cursus universitaire en continuant sur un Master « professionnel », ou « recherche ».
Mais quelles sont donc les filières possibles, que propose l'université du Mirail ?

I) Licence professionnelle « Entreprises rurales et développement territorial :

a) Objectifs :

- Cette licence se propose de former de futurs entrepreneurs ruraux, des conseillers d'entreprise rurale ou des conseillers économiques de collectivités territoriales capables de raisonner des projets pluridimensionnels.
- L'enseignement dispensé est axé sur l'apprentissage d'une démarche conduisant à la prise de décisions et intégrant étroitement des variables d'ordre territorial, humain, juridique, fiscal, économique et social.
- De plus, un important réseau de professionnels, acteurs du monde de l'entreprise ou du développement territorial se mobilise autour de cette formation en apportant les pratiques concrètes du terrain (soit plus de 30 % de la formation) et en guidant les « participants » dans la recherche d'un emploi.

b) Niveau requis :

Cette licence s'adresse à des étudiants titulaires de :

- 2^{ème} année de Licence de Géographie, AES, Economie et Gestion.
- BTSA ACSE, Service en Espace Rural, GPN.
- BTS Animation et gestion touristiques locales, Assistant de gestion PME-PMI, Economie Sociale et Familiale.
- DEUST Gestion, Création de l'Entreprise, Gestion et Comptabilité des Entreprises.
- DUT Gestion des Entreprises et Administrations, Gestion Administrative et Commerciale.
- Des candidatures faisant état de cursus autres peuvent également être examinées.

c) Quels métiers ?

- Conseiller d'entreprise rurale.
- Chargé de missions auprès de collectivités locales ou de structures socioprofessionnelles.
- Entrepreneur rural...

d) Quels employeurs ?

- Les collectivités territoriales, Etablissements publics de coopération intercommunale : Communes, Départements, Régions, Communautés de communes...
- Chambres consulaires : Chambre de métiers, de Commerce et d'Industrie...
- Services de l'Etat : DDAF, DDE...
- Comités d'expansion économique, Centres de Gestion...
- Bureau d'études...
- Entreprises

II) Licence professionnelle « Gestion- Animation des espaces montagnards et pastoraux » :

a) Objectifs :

- Les massifs montagnards sont devenus ces dernières années, le théâtre d'enjeux multiples de gestion de l'espace et de projets territoriaux. Avec la montée en puissance des territoires de projets (PNR, Pays, Intercommunalités...) la montagne devient un lieu d'expérimentation et d'initiatives nouvelles en faveur d'une gestion multifonctionnelle.
- Cette formation se propose donc de former des professionnels capables de mobiliser des compétences variées et complémentaires au service de la gestion des espaces montagnards et pastoraux.
- De nombreux partenariats sont impliqués dans cette formation, permettant d'apporter des connaissances et des expériences de terrains variées. Ils constituent un réseau prépondérant pour les étudiants dans la recherche d'un emploi.

b) Niveau requis :

Cette licence professionnelle s'adresse à des étudiants titulaires de :

- Licence 2 en Géographie, Ecologie.
- BTSA Gestion et Protection de la Nature, Analyse et Conduite des systèmes d'exploitation.
- DUT Génie Biologie, option agronomie, option génie de l'environnement.
- DEUST Technicien de l'environnement, agro-ressources...

c) Quels métiers ?

- Gestionnaire – animateur d'espaces montagnards et ou pastoraux.
- Assistant d'ingénieur de bureau d'étude
- Chargé de mission
- Entrepreneur de travaux
- Enseignant – animateur...

d) Quels employeurs ?

- Les chambres d'agriculture, les collectivités locales, les groupements d'éleveurs et de propriétaires fonciers
- Les structures gestionnaires d'espaces protégés
- Des bureaux d'études privés
- Organismes de recherche et développement (CERPAM, CEMAGREF, INRA...)
- Services déconcentrés de l'Etat (DRAF, DDAF, DIREN...), des établissements publics (ONF, ONCFS...)
- Structures de gestion des espaces montagnards...
- Structures de l'Education Nationale et de l'Enseignement Agricole, centres publics et privés de formation continue...

III) Licence et Master IUP « Aménagement et Développement

Territorial » :

a) Objectifs :

- Acquérir la qualification de spécialistes chargés de l'analyse, de la conception, de la préconisation et de la mise en œuvre de politiques territoriales de développement et de missions d'aménagement dans des cadres sectoriels (aménagement urbains, aménagements ruraux, touristiques etc...) ou transversaux.
- Préparer les étudiants aux carrières d'analyse-diagnostic, de suivi et d'évaluation des projets d'aménagement et de développement.

b) Niveau requis :

- L'année L3 est ouverte à :
 - tous les L2
 - DUT, BTS et diplômes équivalents
- L'année M1 est ouverte aux détenteurs du :
 - L3
- L'année M2 est ouverte aux détenteurs du :
 - M1 (de préférence dans le domaine de l'aménagement et du développement territorial).

c) Quels métiers ?

- Chargé de mission et d'étude au sein des collectivités territoriales...
- Chargé de mission dans les services d'aménagement
- Chef de projet en urbanisme
- Agent de développement local et animateur de politiques européennes
- Chef de projet dans les opérations de développement social urbain ou de renouvellement urbain.
- Responsable ou collaborateur de bureaux d'études y compris l'exercice libéral d'une activité de conseil

d) Quels employeurs ?

- Collectivités territoriales ou communautés de communes, communautés d'agglomération, Pays etc...)
- Les services d'administration tels que les chambres consulaires, les comités d'expansion...
- Conseils généraux
- Conseils régionaux....

IV) Master professionnel « SIGMA » ou science de l'information géoréférencée pour la maîtrise de l'environnement et l'aménagement des territoires :

a) Objectifs :

- Le Master SIGMA a pour objectif de former aux métiers de l'environnement et de l'aménagement impliquant la maîtrise de concepts, méthodes et techniques liés à la gestion de l'information géographique: conduite de projets, gestion de ressources, aide à la décision, expertise.
- **ATTENTION :** Il s'adresse à des étudiants et professionnels déjà compétents dans un premier domaine thématique (Agronomie, Aménagement, Géographie, Gestion, Informatique, Sciences de la Vie et de la Terre, Urbanisme, ...etc.) auxquels la maîtrise de l'information géoréférencée apporte un atout décisif en matière de premier emploi ou d'évolution de carrière.

b) Niveau requis :

Le Master « SIGMA » est ouvert aux détenteurs de :

- Master 1
- MST et IUP d'aménagement
- MIAGE
- Diplôme d'ingénieur en Agronomie
- Diplôme d'ingénieur en Informatique ou niveau BAC + 4 (à certaines conditions)

c) Quels métiers ?

- Gestionnaire de l'environnement et de l'aménagement du territoire dans les collectivités locales,
- Chargé de mission
- Administrateur territorial,
- Cadre d'entreprise,
- Directeurs de projet et experts...

d) Quels employeurs ?

- Collectivités territoriales (Mairies, DDAF, Chambre des métiers, CCI, Chambre de commerce et industrie...)
- Office national des forêts
- Parcs naturels

NB : 75 % des étudiants ayant effectués cette formation trouvent un emploi 6 mois après avoir quitté l'université. La plupart étant engagés dans le domaine public.

V) Master professionnel « Villes, Habitat et Politiques d'aménagement » :

a) Objectifs :

- En une vingtaine d'années, les métiers relatifs à la gestion de l'habitat, de l'aménagement et de l'urbanisme se sont multipliés pour répondre à l'évolution des politiques de l'Etat et à l'attente des collectivités territoriales.
- Les procédures qui se développent autour de l'habitat dans l'aménagement des villes, agglomérations, quartiers et bourgs ruraux visent à dépasser des approches trop parcellaires et embrassent un large spectre d'interrogations.
- Elles appellent l'intervention de professionnels capables de maîtriser la diversité des savoirs et techniques que mobilisent aujourd'hui l'élaboration et l'animation de tels projets.

b) Niveau requis :

Ce Master est ouvert aux étudiants titulaires d'un diplôme équivalent à BAC + 4 :

- Maîtrises ou Master 1 de sciences humaines et sociales (géographie, histoire, sociologie, économie...)
- Diplôme des écoles d'architecture ou tout autre diplôme admis en équivalence.

c) Quels métiers ?

Ce Master 2 Professionnel ouvre à l'exercice des métiers en relation directe avec l'habitat et le logement mais également à l'exercice des métiers et de l'aménagement et du développement local. Les possibilités offertes sont donc variées :

- Chargé d'études préalables et de bilan diagnostic
- Chargé de projets en matière d'aménagement et de développement
- animateur dans le domaine de l'habitat ancien (OPAH, PST...)
- animateur dans le domaine du développement social urbain : DSQ, convention ville habitat, convention de quartier, contrat de ville,
- animateur dans le domaine de l'habitat rural : dynamisation des cantons et communes....
- Responsable de la mise en œuvre de politiques publiques : Plan Départementaux pour le Logement des plus démunis, Programmes locaux de l'habitat....

d) Quels employeurs ?

- Administrations publiques et para-publiques
- Services de l'urbanisme et du logement
- Collectivités locales

- Agences d'agglomération
- Sociétés d'économie mixte
- Organisme HLM
- Dans le secteur privé et associatif : PACT-ARIM,
- Promoteurs immobiliers
- Bureaux d'études et d'expertise
- Sociétés d'ingénierie...

VI) Master professionnel « Développement des territoires ruraux – Aménagement et développement transfrontaliers de la montagne » :

Voir le site : <http://w3.univ-tlse2.fr/geo/formation/format.htm>

VII) Les Master recherche :

- « Développement des territoires ruraux – ESSOR »,**
- « Villes »,**
- « Environnement et Paysages »,**
- « Espaces, sociétés et cultures d'Amérique latine » :**

Voir le site : <http://w3.univ-tlse2.fr/geo/formation/format.htm>

CONCLUSION :

Ainsi, à travers cette quatrième séance des « Mercredis de la Géo », nous avons pu découvrir la richesse et les multiples possibilités en matière d'emplois, de professions, et de parcours qu'offrent des études de géographie.

De même cela nous a permis de constater que cette science se situe véritablement au cœur des préoccupations du XXIème siècle, et au cœur de la société.

Quelques remarques sont à noter :

* **NB 1 :** *Il est possible d'obtenir de plus amples informations concernant la palette des métiers en se référant :*

- *Au Répertoire Opérationnel des métiers et des emplois (ROME).*
- *Au site de l'APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres)*
- *Au Collectivités territoriales....*
- *Au CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse)*

* **NB 2 :** *Concernant les étudiants de première année, il est tout à fait possible, de se réorienter vers une autre discipline universitaire, voire un BTS, un DUT....*

Compte rendu établi par Fanny Rhoné, tutrice DAAP.